



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-

N° 46/2024

Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

Date de convocation du Comité : 4 novembre 2024

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M. Jean Régis GUICHOU ;

SIAH Fresquel : M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON ; Mme Brigitte VIEU ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ;

SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; Mme Marilyse RIVIERE

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Pierre POLARD ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES

SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN ; Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

SIAH Fresquel : M. VERGE Jean Luc représenté par M. Philippe FAU ;

SM Aude Centre : M. MAGRO Christian représenté par Mme VAUJANY Aline

SM du Delta de l'Aude : M. Jean Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

Mme Magali VERGNES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il serait nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, pour assurer le fonctionnement courant de la structure (salaires, études non-suivi de travaux, ...) en attendant l'encaissement des subventions des financeurs.

Il propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, dans les conditions suivantes :

Montant plafond : 800 000 €uros

Taux intérêt : EURIBOR à 1 semaine + 0.90 %

Durée : 12 mois

Demande de tirage : aucun montant minimum

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : 1600 €

Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen ; Périodicité identique aux intérêts

Le Comité Syndical ouï l'exposé et procède au vote :

Nombre de votants : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

Le Comité, à l'unanimité des voix :

APPROUVE le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 €, selon les modalités exposées ci-dessus

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr